



## Commission des projets routiers

**1223 - Voirie départementale -  
Entretien courant des routes**

### **Avenant à la convention constitutive d'un groupement de commandes entre les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin**

**Rapport n° CP/2014/202**

**Service gestionnaire :**

Service entretien des routes départementales

**Résumé :**

Ce rapport a pour objet de présenter un avenant à la convention de groupement de commandes passée entre les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, adoptée lors de la réunion de la commission permanente du Conseil Général du Bas-Rhin du 7 octobre 2013. Cet avenant a pour objet de rajouter la famille d'achat du sel de déneigement à la convention d'origine.

Par délibération du 7 octobre 2013, la commission permanente du Conseil Général du Bas-Rhin, après avoir examiné le rapport CP/2013/749, a approuvé les termes de la convention associée, et a retenu le groupement de commandes comme mode de collaboration avec le département du Haut-Rhin avec pour coordonnateur le département du Haut-Rhin, en vue de la passation des marchés portant sur les familles d'achat suivantes :

- équipements de protection individuelle
- fournitures de bureau et papier

La fourniture de sel de déneigement était intégrée dans le précédent groupement de commandes constitué en 2009 pour la période 2010-2013.

La réflexion sur l'intérêt de reconduire la famille d'achat du sel de déneigement dans le nouveau groupement de commandes pour la période 2014-2017 vient d'aboutir positivement dans le Haut-Rhin.

En effet il a été considéré, et il en est de même dans le Bas-Rhin, que le groupement permet une meilleure optimisation de l'achat de sel avec une incidence financière certaine; par ailleurs le groupement des deux départements alsaciens constitue un interlocuteur cohérent face aux fournisseurs, en particulier lors des périodes de difficultés d'approvisionnement.

L'article 10 de la convention de groupement de commandes prévoit que celle-ci puisse être complétée pour intégrer d'autres familles d'achat.

En conséquence, il est proposé :

- d'approuver le groupement de commandes comme mode de collaboration entre les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin pour l'achat de sel de déneigement avec pour coordonnateur le Département du Haut-Rhin pour la période 2014-2017 ;

- d'approuver l'avenant à la convention constitutive de groupement de commandes entre les deux départements.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

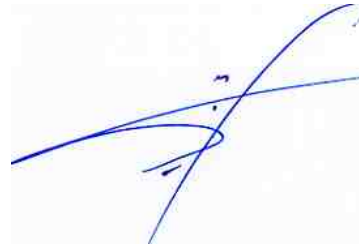
*- approuve le recours au groupement de commandes comme mode de collaboration entre les Départements du Haut-Rhin et Bas-Rhin pour la fourniture de sel de déneigement, avec pour coordonnateur le Département du Haut-Rhin pour la période 2014 à 2017 ;*

*- approuve l'avenant à la convention constitutive de groupement de commandes entre les deux départements, dont le projet est joint au présent rapport.*

*Elle autorise le président du Conseil Général à signer ledit projet d'avenant.*

Strasbourg, le 17/02/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL